

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE

Séance du Conseil Municipal en date du 17 février 2020

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Henry BURGAUD, Patrick LAMORT, Jean-Luc EPRINCHARD, Philippe LE BESCONTE, Stéphanie LEPAULMIER, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN ;

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET

Absent excusé : Daniel THIOT qui donne pouvoir à Céline RIVOLET, Marie-Pierre CHIFFOLEAU.

Le conseil municipal dûment convoqué le 13 février 2020 s'est réuni à 20h15 sous la présidence de Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire. Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2020 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I -Dissolution de la Régie de recettes

2020-005

Monsieur le Maire explique que le montant annuel (moins de 100 €) déposé par la régie en trésorerie est très faible. Malgré tout cela génère beaucoup de travail et il y aura bientôt l'obligation de proposer un paiement avec lecteur de carte bancaire. Compte tenu de cela, il serait préférable de rendre ces services gracieusement (prêt de tables et de bancs et quelques photocopies pour les particuliers) et demande au conseil la dissolution de cette régie de recettes dont le régisseur principal est Véronique TOURNAT et le régisseur adjoint Sylvie GUERRERO.

Pour la photocopie, la proposition serait d'accepter la copie liée à une demande administrative (hors urbanisme) les volumes seraient refusés ; pour les tables et bancs le prêt se ferait sous caution de 100 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la dissolution de la régie de recettes.

II - Approbation des comptes de gestion 2019

2020-006

1) Commune

Le compte de gestion 2019 pour la Commune établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole, reflète les écritures de l'année écoulée. Le Maire présente le Compte de Gestion 2019 qui concorde avec le Compte Administratif. Il explique que ce résultat peut paraître très important mais il faut tenir compte du bénéfice des ventes des parcelles des lotissements sur 2019. Il faut donc savoir qu'une partie du résultat servira au remboursement du prêt à court terme in fine et le solde du résultat sera intégré à un prochain projet d'investissement.

<i>I – Budget Principal</i>	Solde 2018	Affectation résultat	Résultat 2019	Résultat définitif clôture 2019
Investissement	282 391,67 €		-173 239,55 €	109 152,12 €
Fonctionnement	431 284,16 €		423 383,48 €	854 667,64 €
TOTAL I	713 675,83 €	0,00 €	250 143,93 €	963 819,76 €

Le compte de Gestion est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) Les Fontenelles

Le compte de gestion 2019 pour le budget annexe les Fontenelles établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole, reflète les écritures de l'année écoulée. Le Maire présente le Compte de Gestion 2019 qui concorde avec le Compte Administratif. Ce résultat tient compte du bénéfice sur vente des parcelles 2019 déjà transféré au budget principal en fin d'année dernière.

<i>I – Budget Annexe</i>	solde 2018	Résultat 2019	Résultat définitif clôture 2019
Investissement	-83 109,74	10 794,33	-72 315,41
Fonctionnement	19 327,15	-19 327,32	-0,17
TOTAL I	-63 782,59	-8 532,99	-72 315,58

Le compte de Gestion est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Clos des Terriers

Le compte de gestion 2019 pour le budget annexe clos des Terriers établi par le Trésorier de St Maixent l'Ecole, reflète les écritures de l'année écoulée. Le Maire présente le Compte de Gestion 2019 qui concorde avec le Compte Administratif. Ce résultat tient compte du bénéfice sur vente des parcelles 2019 déjà transféré au budget principal en fin d'année dernière.

<i>I – Budget Annexe</i>	Solde 2018	Résultat 2019	Résultat définitif clôture 2019
Investissement	-239 666,33 €	52 140,00 €	-187 526,33 €
Fonctionnement	36 922,88 €	-36 922,34 €	0,54 €
TOTAL I	-202 743,45 €	15 217,66 €	-187 525,79 €

Le compte de Gestion est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

III – Vote des Comptes Administratifs et résultats

2020-007

1) Commune

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence du Maire qui présente les éléments du résultat de l'année 2018. Monsieur le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sur sa gestion. Mr LAMORT Patrick est nommé président de séance. Il rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif correspond en tous points au compte de gestion du trésorier. Il fait part au Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2019 laissant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2019 : +423 383,48 (résultat de fonctionnement de l'exercice) + 431 284,16 € (résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur) soit un résultat de fonctionnement cumulé de 854 667,64 €. Il fait part des montants d'exécution du budget. Mr LAMORT rappelle que ce résultat de 2019 est plus important que d'habitude car il intègre le résultat des ventes des parcelles des lotissements. Il faut donc tenir compte qu'une partie du résultat servira au remboursement du prêt à court terme in fine et le solde du résultat sera intégré à un prochain projet d'investissement :

Le taux de réalisation des dépenses 2019 :

- Les charges à caractère général (achat, entretien, locations matériels, fluides, assurances) ont été réalisées à 84,87 % des sommes budgétées soit 289 739,46 €
- Les charges de personnel ont été réalisées à 77,81% des sommes budgétées, pour un effectif stable soit 199 066,81 €
- Les charges de gestion courante ont été réalisées à 94 % des sommes budgétées soit 107 957,66 €.
- Les charges financières ont été réalisées à 84,40 % des sommes budgétées soit 27 698,51 €.

Le taux de réalisation des recettes 2019 :

- Les produits des services (cantine, centre loisirs, garderie, transports scolaire, locations diverses, ont été réalisés à 110,70 % des sommes budgétées soit 78 027,53 €
- Les impôts et taxes ont été réalisés à 107,52 % des sommes budgétées soit 574 755,18 €.
- Les dotations et subventions Etat perçues ont été réalisées à 138,85 % des sommes budgétées soit 285 952,48 €.
- Les autres produits de gestion courante (fermage Les Plantes, locations salle fêtes et salle de sport) ont été réalisés à 330 % des sommes budgétées soit 9 963,27 €. Dans ce compte en plus nous avons le reversement de l'excédent des budgets annexes soit : 165 775,38 €

Les produits exceptionnels (remboursement de sinistres, cessions de biens) ont été réalisés pour 12 426,50€

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif.

2) Lotissement le Clos des Terriers

2020-008

Mr LAMORT Patrick fait également part au Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2019 du lotissement Le Clos des Terriers laissant apparaître un résultat cumulé au 31/12/2019 : 15 217,66 €.Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif.

3) Lotissement les jardins des Fontnelles

2020-009

Mr LAMORT Patrick fait également part au Conseil Municipal du résultat de l'exercice 2019 du lotissement les jardins des Fontnelles laissant apparaître un résultat cumulé au 31/12/2019 : -8 532,99€.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif. Monsieur le Maire réintègre la séance.

III - Résultat Exploitation – Affection obligatoire 2019

1) Commune

2020-010

Le Conseil Municipal sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Commune de l'exercice 2019 constate le résultat d'exploitation suivant :

- Résultat de fonctionnement de l'exercice + 423 383,48 €
- Résultat de fonctionnement antérieur + 431 284,16 €

Résultat de fonctionnement cumulé..... + 854 666,64 €

- Solde d'investissement de l'exercice..... - 173 239,55 €
- Solde d'investissement antérieur..... + 282 391,67 €

Solde d'investissement cumulé..... + 109 152,12 €

- Restes à réaliser dépenses - 306 498,00 €
- Restes à réaliser recettes + 7 230,00 €

Solde des restes à réaliser - 299 268,00 €

Besoin de financement..... 299 268,00 €
109 152,12 €

**Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement
au compte 1068 190 115,88 €**

Report à nouveau (002) : 664 551,76 €

2) Lotissement le Clos des Terriers

2020-011

Le Conseil Municipal sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Commune de l'exercice 2019 constate le résultat d'exploitation suivant :

- Résultat de l'exercice 2019 : +15 217,66 €

3) Lotissement les Jardins des Fontnelles

2020-012

Le Conseil Municipal sous la présidence du Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Commune de l'exercice 2019 constate le résultat d'exploitation suivant :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 8 532,99 €

IV Modification RIFSEP

2020-013

Le Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a été mis en place sur notre commune le 1er janvier 2018 (RIFSEP). Ce RIFSEEP permet d'octroyer aux salariés un complément indemnitare au salaire de base. Il se décompose en 2 parties à savoir :

- l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise (IFSE), liée au cadre d'emploi de l'agent est une somme annuelle versée mensuellement sur la base de 1/12e du montant annuel individuel.

- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui est un complément versé unitairement suite à l'entretien professionnel en rapport avec l'investissement propre de l'agent.

Depuis l'instauration du RIFSEEP, L'IFSEE n'a pas été modifiée. Il est proposé de l'augmenter en fonction des cadres d'emploi. De plus, il est nécessaire de modifier les modalités d'attribution du RIFSEEP. Actuellement, les bénéficiaires sont :

- agents titulaires à temps complet ou non complet de + de 1 an d'ancienneté
- agents stagiaires à temps complet ou non complet + de 1 an d'ancienneté
- agent contractuels de droit public à temps complet ou non complet avec un an d'ancienneté.

Il est proposé de modifier comme suit :

Les bénéficiaires sont :

- agents titulaires à temps complet ou non complet sans ancienneté
 - agents stagiaires à temps complet ou non complet sans ancienneté
 - agent contractuels de droit public en CDI à temps complet ou non complet sans ancienneté
 - agent contractuels de droit public en CDD à temps complet ou non complet avec un an d'ancienneté
- La demande devra faire l'objet d'une déclaration au Comité Technique pour approbation.

V – Questions diverses

1 - Logo de la commune : Création d'un groupe de travail composé d'élus et d'habitants.

2 – Monsieur le Maire présentera à l'issue du conseil, en séance plénière, le projet de budget, en fonctionnement poste par poste et les programmes d'investissements de l'année. Les membres du conseil municipal recevront ce projet de budget pour remarques éventuelles, il sera mis au vote lors de la prochaine réunion de conseil.

3 - Henry BURGAUD fait part du très bon déroulement de ce concert dédié au jeunes, 240 entrées payantes et invitations de 14 résidents du centre des demandeurs d'asile. Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction d'avoir fait confiance à ces jeunes organisateurs. Les vigiles et la gendarmerie qui est passée n'ont relevé aucun incident ni incivilité. Le concert autorisé jusqu'à 02h00 du matin s'est déroulé dans une bonne ambiance, le public appréciant particulièrement que la commune organise ce type concert techno. L'expérience pourra être renouvelée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 15.

Les délibérations numérotées de 2020-005 à 2020-013 sont dans ce compte rendu.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 02 mars 2020 à 20h15.

Le Maire,

La Secrétaire,

Roger LARGEAUD

Céline RIVOLET

Francis TESSERAU

Valérie BRIAUD

Delphine PELLERIN

Stéphanie LEPAULMIER

Philippe LE BESCONTE

Mickaël ROBIN

Patrick LAMORT

Henry BURGAUD

Florence MENARD

Jean-Luc EPRINCHARD